



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 25 Février 2025**

Délibération n° **2025-27 R**  
Objet : **Nouveaux locaux de la  
CCSP Espace Delaroche - Bail  
emphytéotique CCSP/  
Commune**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille  
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le  
Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de votants : 28

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian P ARPILLON,  
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa  
DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude  
DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis  
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice  
RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,  
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert  
PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

**Représentés :**

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian P ARPILLON  
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

**Absent excusé :**

Monsieur Vincent ESMIEU

-----

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Serre-Ponçon (CCSP) porte un projet d'aménagement des locaux administratifs de son siège au sein d'un bâtiment appartenant à la commune d'Embrun dénommé « La Marine ». Ce bâtiment accueille aujourd'hui au rez-de-chaussée la crèche. Les locaux administratifs de la CCSP seront aménagés sur une partie du premier étage du bâtiment.

Madame le Maire précise que, par délibération en date du 8 octobre 2024, le conseil communautaire de la CCSP a attribué les marchés de travaux pour la réalisation de ces aménagements.

Madame le Maire ajoute que, après une analyse des montages possibles pour l'occupation des locaux par la CCSP, tout en maintenant la propriété communale du bâtiment et en prenant en considération les aménagements à réaliser, la CCSP et la commune d'Embrun se sont accordées pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif.

La durée de ce bail (30 ans) et le montant de la redevance annuelle (1€ symbolique pendant 30 ans) ont été fixés au vu de l'avis des domaines.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Le Premier Adjoint au Maire à signer le bail emphytéotique administratif qui liera la CCSP et la commune d'Embrun.

Madame le Maire, entendu,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques et en particulier les articles L. 3112-1, L. 1212-1, L. 1212-6, L. 3211-14,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 1311-2 à L. 1311-4, L. 2241-1
- **Vu** l'avis du service des domaines en date du 30 décembre 2024 ;
- **Vu** le projet de bail emphytéotique administratif,
- **Vu** l'avis du Comité Consultatif Urbanisme du 24 février 2025
- **Approuve** le projet de bail emphytéotique administratif annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Premier Adjoint à signer le bail et tous actes à cet effet.

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

